

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE379

présenté par

Mme Genevard, rapporteure et Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 6

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation mentionnés »,

les mots :

« du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation mentionné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.